



Comité de soutien à François Auguste - Réseau Éducation Sans Frontières

## Procès de François Auguste

***La solidarité n'est pas un délit !***

**François Auguste** est de nouveau convoqué devant le tribunal correctionnel de Lyon, lundi 26 novembre 2007 à 14 h pour « entrave à la circulation d'un aéronef afin de soutenir des personnes faisant l'objet d'une reconduite à la frontière ».

Le 2 décembre 2006, sur le point d'embarquer dans un avion, en mission pour le Conseil régional, François Auguste, vice-président de la Région Rhône-Alpes, était informé par des militants du Réseau Éducation Sans Frontières que la famille Raba se trouvait probablement à bord en vue d'être expulsée. Il a d'abord demandé au pilote de ne pas faire décoller l'avion. Devant son refus, il s'est adressé aux passagers très calmement. Il a alors été ceinturé et emmené de force par trois policiers. Une fois hors de la carlingue, il a été mis à terre brutalement, alors même qu'il avait fait valoir son statut d' élu et qu'il ne s'est jamais débattu. Il a ensuite été emmené dans un fourgon de police et placé en garde-à-vue pendant cinq heures, avant d'être libéré sous l'effet d'une forte mobilisation militante.

**L'action solidaire et responsable de François Auguste est considérée comme un délit. Le maximum de la peine qu'il encourt est de cinq ans de prison et 18 000 € d'amende.**

L'épisode tout entier n'est que trop caractéristique d'une chasse inhumaine contre les sans-papiers, familles et enfants, d'une honteuse politique des quotas ; il est aussi l'illustration d'une volonté manifeste de décourager la solidarité des citoyens par des mises en jugement exemplaires.

*Le 22 octobre Florimond Guimard, professeur des écoles à Marseille, a comparu devant le tribunal d'Aix-en-Provence pour s'être opposé à l'expulsion d'un père d'élève à l'aéroport de Marignane. Le procureur a requis "une peine symbolique de 2 mois de prison avec sursis. En septembre, Marie-Françoise Durupt s'est vue relaxée pour les mêmes chefs d'inculpation par le tribunal de Bobigny, le parquet décidant de faire ensuite appel. Kadidja - militante de l'APEIS 93 - est elle aussi poursuivie pour "entrave à la circulation d'un aéronef".*

**Les expulsions doivent cesser. Les personnes sans-papiers doivent être régularisées.**

**Les citoyens, citoyennes, éluEs, syndicalistes poursuivis en justice pour délit de solidarité, doivent être relaxés.**

**Nous serons présents en nombre  
Lundi 26 novembre 2007 à Lyon**

**12h00** départ Place Gabriel Péri Lyon 3<sup>e</sup> (métro Guillotière)

## Manifestation

**14h00** devant le Tribunal 67, rue Servient (Lyon 3<sup>e</sup>)

**Veille citoyenne  
jusqu'à l'issue du procès**

**Arrêt des poursuites contre Kadidja,**

**Relaxe pour François Auguste et Florimond Guimard !**

**Signataires :** RESF et Comité de soutien à François Auguste

Alternatifs Isère, Gauche Alter Lyon, Partisan, LCR 38 et 69, LO, PCF, Les Verts 38 et 69, PS 38 et 69

CGT éduc, CNT Éduc, FSU, PAS 38, SUD éduc, Sud Lycéens 38, Solidaires 69, SNES 38, SNUipp, UNL38

Agir Ensemble pour les Droits de l'Homme, Attac, Agir et Défendre, Cabiria, Centre d'Informations Inter-Peuples, C.L.A.S.S.E.S, coll69 sans papiers et demandeurs d'asile, Coordination Rhône-Alpes de soutien aux sans-papiers, Collectif isérois de soutien aux réfugiés algériens, FCPE 38, Groupe d'animation parrainage aux personnes demandant asile et protection à la France, LdH, Mrap69, Pag69, Rencontre Africaine pour la Défense des Droits de l'Homme, RADDHODIASPORA, RESOVIGI, Réseau Emploi Formation Insertion, RUSF 69, Sos Racisme 69, Témoins, UJFP Lyon



